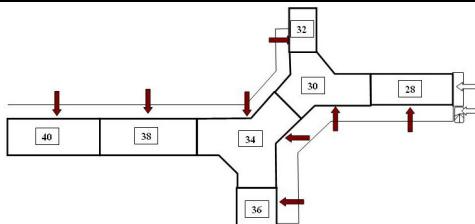


# GUIDE PRATIQUE DU LIBERTE MH3

Version 5.1 – 07/03/2018

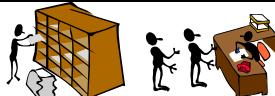
Bât 1 : 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, rue Salvador Allende.  
Bât 2 : 28 à 50, square des Groues.  
Bât 3 et 4 : 21 à 50, square de la Brèche  
92000 NANTERRE



Plan indicatif des accès du MH3

**LE LIBERTE – MH3**, un immeuble principal et 3 immeubles bas : 544 logements, ainsi que des locaux commerciaux. 2000 personnes environ y résident.

Le Liberté fait partie d'un ensemble de 5 immeubles d'architecture semblable construits sur un même site. Le parc André Malraux (24 ha) est à ses pieds, et la station RER « Nanterre préfecture » est à 300 m.



## Régisseur, Loge, Gardiens.

- **Régisseur : M. Leroux** : est le supérieur hiérarchique des gardiens. Représentant du syndic sur place il est chargé des travaux des parties communes de l'immeuble. Bureau au 34.

Tel : **01.47.24.39.83** aux heures d'ouverture de la loge. fax : **01.47.29.94.60**

Courriel : **lelibertemh3regis@orange.fr**

- 1 **gardien M. Pozzato** complète les horaires de présence à la loge, effectue une partie de la gestion des poubelles. Il intervient sur l'immeuble pendant ses heures de permanence en cas de problème.
- 1 **gardienne hôtesse Mme JEGO** assure aux heures d'ouverture de la loge l'accueil des résidents, particulièrement chargée de fournir des renseignements, de gérer les clés de l'immeuble et celles confiées par les résidents, de tenir une main courante sur laquelle sont consignés les réclamations.
- Les colis et recommandés sont conservés à la loge en cas de procuration établie avec leur consentement.
- La **loge** est située sur la galerie piétonne, à l'entrée de l'immeuble, au n°28.

Téléphone: **01.47.21.05.62.**



## Heures d'ouverture de la loge :

LUNDI au VENDREDI : de **7h30 à 12h30** et de **14h30 à 20h00**.

SAMEDI : de **7h30 à 12h**.



## URGENCES (fuites et pannes dans l'immeuble)

Ne rien tenter seul ! Contactez les gardiens à la loge ou par téléphone au 01.47.21.05.62.

En dehors des horaires : contactez **citya assistance** : **0 820 310 500 (0.12 cts/Min)**.

JOURS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE / Jour Férié
avant 7h30	<b>Citya Assistance</b>						
07:30 à 9:00	M. LEROUX	M. POZZATO					
09:00 à 12:30	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO	M. POZZATO jusqu'à 12 h	
12:30 à 14:30	<b>Citya Assistance</b>						
14:30 à 18:00	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO	Mme JEGO		
18:00 à 20:00	M. POZZATO	M. POZZATO	M. POZZATO	M. POZZATO	M. POZZATO		
après 20:00	<b>Citya Assistance</b>						

Citya  
Assistance

Incivilités, vol, dégradations : contactez la police directement, ne tentez rien !



## Syndic, Conseil syndical, Règlement copropriété

- Le **Syndic** : CITYA, 68 rue des Cévennes 75015 PARIS, tél. :**01 44 26 22 62** assure la gestion de l'ensemble de la copropriété.
- Le **Conseil Syndical** : composé de copropriétaires bénévoles, élus lors de l'Assemblée Générale. Ils travaillent au contrôle des comptes de la copropriété, à la gestion de l'ensemble immobilier, et à l'information des copropriétaires et locataires.  
Le conseil syndical se réunit 1 fois par mois pour étudier l'ensemble des dossiers.
- Le **règlement de copropriété** du mh3 régit l'immeuble. Ce règlement est applicable à tous. Un exemplaire peut être consulté auprès du régisseur.

	<b>Association Acri-Liberté</b> <i>(association loi 1901)</i>	28-40 rue Salvador Allende - 92000 NANTERRE Tél. 01 47 21 59 75 - mail : <a href="mailto:acriliberete@yahoo.fr">acriliberete@yahoo.fr</a> Permanence tous les mercredis de 21 h à 22 h dans les locaux de l'association au N° 36 de la galerie.
--	--	---

Pour retrouver l'atmosphère chaleureuse d'un village, l'association ACRI-Liberté offre aux résidents l'occasion de se rencontrer (pot de rentrée, pots d'activités !!!!!!), de s'amuser (activités ludiques, culturelles, sportives, de bien être, de réfléchir et agir (journal, cadre de vie).

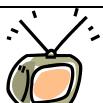
Une centaine de familles adhèrent à l'association qui gère les locaux collectifs résidentiels du Liberté depuis 1978. Ouverte à tous, organisée et animée par des bénévoles, elle vit par le dynamisme et la participation active de ses membres.



## Vous allez emménager, déménager ?

Contactez la loge pour informer les gardiens de votre emménagement (ou déménagement) dans l'immeuble.  
Vous pourrez :

- Avoir l'attribution de votre **boîte aux lettres**,
- faire apposer votre nom sur le panneau **interphone**,
- Connaître les modalités d'utilisation des **bâches de protection des parois et du sol** des ascenseurs.



## Raccordement commun TV TNT

La prise murale de l'antenne collective permet la réception des chaînes de la TNT.

Votre poste trouvera les canaux par recherche automatique. Consultez votre notice.

A noter : Les fréquences délivrées par la prise murale ne sont pas les mêmes que celles émises par l'émetteur de la tour Eiffel. Ce décalage est nécessaire pour le bon fonctionnement de votre poste.



## Raccordement Fibre optique

Un **dossier**, disponible à la loge ou auprès du régisseur, définit une procédure qu'il convient de respecter à la lettre sous peine de voir l'accès à l'armoire de raccordement de l'immeuble refusé.

L'entreprise faisant le raccordement doit **demander** l'accès officiel au local de raccordement sécurisé.

Le résident demandant le raccordement est responsable du travail de l'entreprise intervenant.

En cas de dégradation des parties communes, c'est le résident qui sera tenu pour **responsable**.

## Fonctionnement de l'immeuble



### Travaux dans les appartements et gêne sonore

Horaires pour le bricolage ou toute opération **bruyante** :

**Lundi au vendredi** : 8h-12h 14h30- 19h30

**Samedi** : 9h-12h 15h-19h

**Dimanche et jours fériés** : 10h-12h.

Pour les travaux lourds de structures (travaux sur les murs porteurs et les cloisons, ...), il est indispensable d'avoir reçu l'autorisation écrite du syndic, et de l'avoir obtenue par un vote en AG. \*cf. le REGLEMENT DE COPROPRIETE. Renseignez vous auprès du régisseur pour tout projet de travaux.

<b>CHAUFFAGE COLLECTIF</b>		Pour des raisons techniques, la Sté <b>COFELY</b> est habilitée à intervenir à l'exclusion de toute autre société. Une intervention hors période de chauffe en appartement (partie privative) reste à la charge du demandeur. Si problème : contactez le gardien ou le régisseur
<b>BALCONS</b>		Les balcons ne doivent pas servir de débarras, d'étendoir à linge ni de mangeoire pour les pigeons. Aucune balconnière sur le garde-corps.
<b>POUSSETTES ET VELOS</b>		Chaque bâtiment possède un local pour cet usage, l'accès se faisant par les halls d'entrée de la galerie piétonne. Les paliers ne sont pas des garages*cf. le REGLEMENT DE COPROPRIETE.
<b>CLEFS</b>		Il est souhaitable de laisser un jeu de clefs de votre appartement à la loge des gardiens, sinon un numéro de téléphone pour être joints rapidement en cas d'absence (interventions : incendie, inondation, relevé compteurs, désinsectisation...). La loge est équipée de 2 portes blindées et d'un système d'alarme.*cf. le REGLEMENT DE COPROPRIETE.
<b>GAZ</b>		Le stockage et l'utilisation de bouteilles de gaz sont formellement <b>INTERDITS</b> .*cf. le REGLEMENT DE COPROPRIETE.



### STATIONNEMENT

Le stationnement sur la voie pompier autour du LIBERTE est **totalement interdit**.

C'est une voie d'accès **pour les pompiers et véhicules de secours**, elle sert donc à **votre sécurité**.

C'est aussi une voie pour desservir les entrées de parking (-3, -4 et box extérieurs).

Toutes les places de parking numérotées sont des places privées. En dehors, **aucune dérogation**

Les emplacements de parking ne doivent pas servir de débarras →réglementation des assurances



### Déchets ménagers, recyclables et encombrants

#### Déchets ménagers :

Les résidants doivent évacuer leurs ordures par les vide-ordures situés sur chaque palier. Ne rien déposer sur le sol de ces locaux.

Les locaux de bennes à ordures, accessibles avec une clé, sont situés sur la voie pompiers aux numéros 28, 32, 34, 38, 40 niveau -3, et au 36 niveau -2 ; pour le n°30 au -3, par l'ascenseur, dans le bâtiment.

Tout ce qui n'entre pas dans le vide-ordures doit être descendu directement dans les conteneurs, couvercle gris, aux emplacements cités ci-dessus.

## Recyclables :

Les bennes à couvercle jaune sont destinées uniquement aux recyclables. Ne rien mettre dans un sac, le contenu du sac serait rejeté et donc pas recyclé. Pour le tri, vous pouvez consulter le site de l'immeuble ([www.libertemh3.fr](http://www.libertemh3.fr)), celui de la mairie, ou l'affichage près des locaux et des bennes.

En cas de doute, mettre dans la poubelle. Un mauvais tri empêcherait le recyclage de toute la benne concernée.

## Vide ordures

- Veuillez utiliser des sacs poubelles de petite taille (20 à 30 litres) pour jeter vos déchets dans le vide-ordures. Sans quoi les ordures en vrac s'étaleront sur le conduit, provoquant des odeurs nauséabondes.
- Pas de gravats, pas de bouteilles, **pas d'objets lourds**. Ces objets risquent de provoquer un accident aux gardiens chargés de déplacer les bennes, de détériorer les conduits, perforer les poubelles, et provoquer des gênes sonores pour les appartements contigus aux conduits (chambres, salons, studios).
- Dans les cas exceptionnels (emménagement, gros travaux), veuillez-vous adresser au gardien.
- Les locaux « vide ordures » sur les paliers ne sont pas des « dépotoirs ». Il n'entre pas dans le contrat du personnel de nettoyage d'évacuer ce que vous y abandonnez.

## Encombrants

La mairie organise chaque mois la collecte des objets encombrants. Lire la note d'information affichée dans votre hall d'entrée sur la galerie piétonne. Encombrants à ne déposer que la veille du jour de l'enlèvement.



## VENTILATION (VMC) (bâtiment 1 uniquement)

Les salles d'eau, cuisines et W-C sont équipés d'une ventilation mécanique contrôlée, pensez à les nettoyer régulièrement.

Il est **interdit** de raccorder une hotte aspirante ou un sèche-linge sur l'ouverture de ventilation mécanique.

Ce type de raccordement est **illicite** et peut-être un facteur aggravant en cas d'incendie.

Veillez à ne pas obstruer les bouches d'aspiration car cela perturbe l'équilibrage des circuits de ventilation. Ne pas obstruer non plus les ouvertures de ventilation naturelle situées au-dessus des fenêtres.



## TRAPPES de VISITE

Cuisines, salles d'eau et W-C comportent pour la plupart des cas, une trappe de visite permettant l'accès aux gaines communes dans lesquelles passent les tuyauteries, et où sont installés les robinets d'arrêt des eaux froide et chaude (ces équipements sont privatifs, ils doivent être vérifiés et être manœuvrés périodiquement).

Bien entendu, les gaines communes ne doivent pas servir de placard, et leur accès doit être **laissé libre en permanence** pour contrôle ou intervention. (Pas d'étagères ou de placards, même démontables). \*cf. le REGLEMENT DE COPROPRIETE.



## ROBINETS – contrat d'entretien

La copropriété a signé un contrat d'entretien dit « d'économie d'eau » et de réparation des fuites des accessoires réputés privatifs : robinets d'arrêt, évier, lavabo, bain, douche, bidet, et chasses d'eau.

Afin d'éviter toute confusion, nous vous précisons que les accessoires sanitaires tels que : brise-jet, flexibles, douchettes, support douchette, mélangeurs thermostatiques, compteurs d'eau, tuyauteries, et autres appareils ménagers sont EXCLUS du contrat. Il y a lieu, dans ce cas, de vous adresser à un plombier de votre choix.

**En cas de fuite** ou de problème dans votre appartement il suffira de **vous adresser aux gardiens** qui préviendront la société AQUAGEST/ISTA, celle-ci interviendra selon l'urgence dans les meilleurs délais.

Un technicien est présent chaque lundi pour exécuter les interventions programmées à l'avance auprès des gardiens

AQUAGEST/ISTA n'assure, en dehors du contrat, aucun autre travail de plomberie même à titre onéreux.

**Vérifiez** le bon fonctionnement de vos équipements et au moins **quatre fois par an** : ouvrir les trappes de visite pour vérifier que tout est en ordre, qu'il n'y a pas de fuite dans la gaine technique et manipuler les robinets d'arrêts pour éviter le blocage par le calcaire. En cas de problème prévenir immédiatement les gardiens.